

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 09/04 7S

DU

CONSEIL DU GROUPE DES 13^e et 14^e ARRONDISSEMENTS

Séance du **MERCREDI 4 FEVRIER 2009**

PRÉSIDENTE DE MONSIEUR GEORGES HOVSEPIAN, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents
34 membres.

RAPPORT N° 09-17542-DEAM - 09-04 7S

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET
AMENAGEMENT - Avis sur le projet de rapport au Conseil de la Communauté Urbaine Marseille
Provence Métropole prescrivant la révision générale du POS/PLU de Marseille. (Rapport au Conseil
Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

=====

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément à l'article L 2511.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, notre
Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la
Ville de MARSEILLE.

Ce rapport a pour objet l'engagement de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme
de Marseille

Pour mémoire, il convient de prendre acte de la délibération du Conseil de la Communauté
Urbaine Marseille-Provence-Métropole ci-dessous reprise.

*"Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur
proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport
suivant:*

*" Par délibération du 30 juin 2008, la Ville de Marseille a demandé à Marseille Provence
Métropole l'engagement d'une procédure de révision générale de son Plan Local d'Urbanisme.*

*Il est proposé aujourd'hui d'engager les démarches et les réflexions nécessaires à l'évolution
du document d'urbanisme de la Ville de Marseille. Ce projet s'inspirera d'une vision
métropolitaine et prendra en compte les caractéristiques d'un territoire élargi, issues des
réflexions actuellement menées dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence
Territoriale (SCOT).*

*Cette révision du Plan d'Occupation des Sols de Marseille va s'engager dans un contexte
nouveau lié à la croissance retrouvée de la ville et sur les enjeux de Développement Durable et
en outre, à une approche renouvelée de la planification urbaine depuis la loi S.R.U.*

RAPPORT N° 09-17542-DEAM - 09-04 7S

L'ambition de ce futur PLU sera d'être l'expression d'un véritable projet pour la Ville de Marseille et ses habitants

Les objectifs d'évolution et le niveau d'ambition pour le territoire de la Ville de Marseille tels qu'issus de la délibération du Conseil Municipal s'articulent sur ces thématiques :

• La poursuite de la dynamique du développement de Marseille :

Si jusqu'en 1995, la Ville de Marseille perdait ses emplois et ses habitants, elle est sortie d'un processus de déclin durant ces dernières années et s'est engagée dans la croissance et le renouveau avec la création de 35 000 emplois nouveaux en 10 ans, l'augmentation sensible de sa population, les efforts consentis en matière de construction, de réhabilitation et diverses démarches engagées sur l'habitat, les Investissements majeurs dans les grands équipements.

• La mise en œuvre d'une politique de développement durable :

Au cœur de cette démarche de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique, l'urbanisme tient une place essentielle. De la planification au projet de construction en passant par le projet urbain durable, chaque étape peut en effet, apporter une réponse appropriée au déficit climatique.

Aussi, il est important de consolider les résultats obtenus par les différentes démarches engagées, en anticipant les grands changements de notre société induits par la raréfaction des ressources naturelles, et en mettant en place le cadre et les conditions d'un développement harmonieux, respectueux de l'environnement, de la santé et de la qualité de vie des Marseillais.

Les principes du développement durable dans l'urbanisme porteront principalement à ce titre sur :

- *L'équilibre entre développement, préservation des espaces naturels,*
- *La gestion économe de l'espace,*
- *Les mixités sociale et fonctionnelle,*
- *Le dynamisme économique,*
- *Le renouvellement du tissu urbain,*
- *La réflexion sur les densités et sur les formes urbaines adaptées,*
- *Le rééquilibrage des modes de déplacements en faveur des transports en commun et des modes doux,*
- *La maîtrise des énergies et la préservation des ressources, l'eau en particulier,*

• Son inscription dans une mission métropolitaine de son territoire :

Aussi, le PLU est un document stratégique traduisant les ambitions politiques pour le développement et le rayonnement de Marseille. C'est pourquoi, le futur PLU de Marseille devra être compatible avec les documents d'orientation et d'urbanisme qui lui sont hiérarchiquement supérieurs :

- *La Directive Territoriale d'Aménagement des Bouches-du-Rhône (DTA) qui a été approuvée par décret du 10 mai 2007 :*

